

COMITE SYNDICAL
Séance publique du 22 mai 2026

Date de convocation du Comité syndical	13 mai 2026
Nombre de membres du comité syndical en exercice	12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés	10

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, dûment convoqué par Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents : BERZANE Olivier, BILLARD Romain (départ à 17h45), LEGER Stéphanie, MEILLON Anne, POPOFF Sophia (départ à 17h45), RECAMIER Philomène, SESSIECQ Marion, CEDAT Laure, SABRAN Isabelle (départ 17h50), SERVANTON Charlène

Absents excusés ayant donné pouvoirs : BILLARD Romain (pouvoir à CEDAT Laure), POPOFF Sophia (pouvoir à BERZANE Olivier), SABRAN Isabelle (pouvoir à SERVANTON Charlène)

Absents excusés : GUILLOTEAU Maryll, HAMELIN Emmanuel

Absent :

Secrétaire de séance : SERVANTON Charlène

Délibération n° 2026-16 – Désignation des représentants du Comité syndical au Conseil d'établissement

Le Conservatoire de Lyon dispose d'instances de concertation, dont le conseil d'établissement qui rassemble tous les acteurs du projet d'établissement.

Le règlement intérieur du conservatoire (modifié par délibération en date du 22 novembre 2016) précise le rôle et la composition du conseil d'établissement :

« *Le conseil d'établissement est une instance de concertation, d'information et de proposition. Lieu d'échanges et de débats, il a pour objet de favoriser l'expression des usagers, parents et élèves, et des agents du conservatoire ainsi que leur participation à la réalisation et à l'animation du projet éducatif et artistique.*

Réunissant tous les partenaires de la communauté éducative, il concourt à la vie et au rayonnement de l'établissement. »

Le conseil d'établissement est composé des membres titulaires et suppléants suivants :

- **2 représentants du comité syndical, dont 1 titulaire et 1 suppléant**
- les membres du comité de direction,
- les conseillers aux études
- les responsables de pôles administratifs
- 6 représentants des enseignants désignés par l'Association des Enseignants du conservatoire, dont 3 titulaires et 3 suppléants
- 2 représentants des personnels non pédagogiques élus par leurs pairs, dont 1 titulaire et 1 suppléant
- 4 représentants des parents d'élèves de chacune des associations de parents existant au conservatoire, dont 2 titulaires et 2 suppléants par association
- 6 représentants des élèves désignés par l'Association des Etudiants du Conservatoire, dont 3 titulaires et 3 suppléants, avec si possible 1 élève du département danse et 1 élève du département théâtre.

Les représentants du comité syndical sont désignés par délibération.

Pour faire suite au renouvellement du Comité syndical à l'issue des élections municipales et métropolitaines de 2026, il convient de désigner un élu en tant que titulaire, un élu en tant que suppléant conformément à l'article 6.3 du règlement intérieur du conservatoire.

Conformément à l'article 5.4.2 des statuts, il est proposé un vote à main levée, sauf si l'un des membres s'y oppose.

Le président fait appel à candidature pour être candidat.

Madame MEILLON Anne se propose en tant que titulaire et Madame CEDAT Laure en tant que suppléante.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Anne MEILLON, Présidente, le comité syndical, à l'unanimité :

- DESIGNER Madame MEILLON Anne, en tant que titulaire,
- DESIGNER Madame CEDAT Laure, en tant que suppléante.

La Présidente



Anne MEILLON